

PROCES VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

DU 11 JUIN 2026

Etaient présents : M. BRILLET Martial, Maire, Mme AUDEBERT Catherine, M. ORAIN Patrice, Adjoints, Mme HOUSAIS Maryline, M. MACÉ Nicolas, Mme BOURGEAIS Fanny, Mme THOBY Marie-Amélie, M. MENANT Fabien, M. THIERRY Jérémy, M. BOUILLE Lionel, Mme MASSON Camille.

Absent : /

Secrétaire de séance : M. THIERRY Jérémy

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint, il soumet à approbation le compte-rendu du conseil municipal du 12 mai 2026. Il n'y a pas de remarque, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour

1) Délibération : renouvellement de la convention avec le centre de gestion

Monsieur le Maire rappelle aux élus que lors du précédent mandat municipal, l'élaboration des bulletins de salaire était un service réalisé par le centre de gestion, ainsi que les déclarations de fin d'année. Le coût moyen par bulletin est de 4,80€. Il invite l'ensemble des élus à se prononcer sur la continuité de la prestation.

DÉCISION

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, est d'avis de continuer à sous-traiter cette prestation. Il accepte ce fonctionnement pour la durée du mandat et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la convention et tous documents s'y reportant.

- ✓ Votants : 11
- ✓ Avis favorables : 11
- ✓ Avis défavorables : 0
- ✓ Abstention : 0

2) Délibération : Convention FDGDON49

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, que par délibération du 27 novembre 2018, la commune a signé une convention avec l'association ASAD49 afin d'assurer la destruction des nids de frelons sur la commune de Carbay. Il avait été décidé que le coût de destruction des nids de frelons asiatiques sur le domaine privé serait intégralement pris en charge par la collectivité (pour information, la facturation était de 50 € / nid).

Le 17 mai 2026, le Président de l'ASAD49 nous a informé ne plus être en mesure de continuer à détruire les nids de frelons asiatiques.

La FDGDON est coordinatrice des destructions de nids de frelons asiatiques pour le Maine-et-Loire et propose une convention.

Monsieur le Maire fait la lecture de cette convention. Il est nécessaire de nommer un interlocuteur communal référent et un suppléant.

Il est nécessaire de fixer le niveau de prise en charge par la commune et les particuliers en cas de nid de frelons sur le domaine privé. Les tarifs conventionnés 2026 sont les suivants :

Tarifs convention frelon asiatique à pattes jaunes FDGDON 49

Type d'intervention	Prix U.HT	TVA (20%)	Prix TTC
Nid début de saison (du 01/03 au 31/05)	65€	13€	78€
Erreur signalement ou absence de nid	65€	13€	78€
Nid 0 à 2m	80€	16€	96€
Nid 2 à 10m	100€	20€	120€
Nid 10 à 15m	112€	28€	140€
Nid + 15m	136€	34€	170€
Nid fin de saison n+1 janvier/février	84€	21€	105€
Nacelle*, lanceur/traceur ** et cordes	Sur devis		

*Le coût de la nacelle pourra être mutualisé en fonction du nombre de nids/journée.

**L'utilisation d'un lanceur/traceur (type fusil paintball) se fait uniquement pour les nids situés sur les pylonnes électriques.

Le conseil municipal propose une prise en charge à hauteur de 50 € par intervention pendant un an. A partir de 2027, il est proposé une mise à disposition de pièges aux habitants, une communication sera à prévoir dans le bulletin municipal.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, est d'avis de passer une convention de partenariat avec la FDGDON 49 pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction. Il nomme Monsieur Lionel BOUILLE comme interlocuteur communal référent et Monsieur Jacky BOUILLE comme interlocuteur communal suppléant. Le conseil municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la convention et tous documents s'y reportant.

- ✓ Votants : 11
- ✓ Avis favorables : 10
- ✓ Avis défavorables : 1
- ✓ Abstention : 0

3) Délibération : Tarifs de cantine pour l'année 2026/2027

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il y a lieu de se prononcer sur une éventuelle augmentation des tarifs de restauration au titre de l'année 2026/2027. Le pres-

tataire, Restoria, nous a informés d'une révision de -1% au 1^{er} janvier 2026, et de 0% au 1^{er} avril 2026. Selon le marché, le prestataire aura possibilité de faire varier les tarifs chaque trimestre en fonction des indices publiés par l'INSEE.

	Tarifs TTC en vigueur depuis le 1 ^{er} janvier 2026
Repas maternelle	3,320€
Repas primaire	3,404 €
Repas adulte enseignant	4,258 €

Monsieur le Maire invite les élus à se prononcer sur les tarifs de restauration qui s'appliqueront aux familles à partir du 1^{er} septembre 2026. Pour rappel, aujourd'hui les tarifs facturés aux familles sont de 3,95€ par repas enfant et 4,68€ par repas adulte depuis la rentrée de septembre 2022.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal ayant pris connaissance des tarifs applicables par le prestataire de service Restoria au 1er janvier 2026, décide de ne pas augmenter les tarifs de restauration scolaire qui s'établiront ainsi :

*Repas maternelle et primaire tarif unique3,95 €

*Repas adulte enseignant4,68 €

Le Conseil Municipal se réserve le droit de réviser le prix facturé aux familles au cours de l'année scolaire 2026-2027.

- ✓ Votants : 11
- ✓ Avis favorables : 11
- ✓ Avis défavorables : 0
- ✓ Abstention : 0

4) **Délibération : Tarifs périscolaire pour l'année 2026/2027**

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal qu'il y a lieu de se prononcer sur une éventuelle augmentation des tarifs d'accueil périscolaire.

Depuis la rentrée de septembre 2025, les horaires de la garderie ont été élargis à partir de 7h30 le matin ; jusqu'à 18h30 les lundis, mardis et jeudis et jusqu'à 18h les vendredis.

Le tarif est fixé à 1 € divisible en quart d'heures depuis le 12 septembre 2017. Il est proposé de reconduire ce tarif.

Pour l'année scolaire 2026-2027, le périscolaire du soir fonctionnera de 16h30 à 18h30 (sauf le vendredi jusqu'à 18h). En cas d'arrivée de parents après l'heure de fin, une majoration de 5€ sera appliquée.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les tarifs d'accueil du périscolaire. Par conséquent, le tarif appliqué sera de 0,25 € du quart d'heure (15 minutes indivisibles) ; tout quart d'heure commencé sera dû pour sa totalité.

- ✓ Votants : 11
- ✓ Avis favorables : 11
- ✓ Avis défavorables : 0
- ✓ Abstention : 0

5) Délibération : Renouvellement de l'agent d'animation

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il faut recruter un agent pour intervenir à l'école.

Il propose aux élus de recruter un agent en CDD du 28 août 2026 au 6 juillet 2027 sur une base annualisée de 32 heures par semaine. Il rappelle les horaires en période scolaire :

	<i>Lundi</i>	<i>Mardi</i>	<i>Mercredi</i>	<i>Jeudi</i>	<i>Vendredi</i>
<i>matin</i>	<i>8h30-12h</i>	<i>8h30-12h</i>	<i>non travaillé</i>	<i>8h30-12h</i>	<i>8h30-12h</i>
<i>après-midi</i>	<i>13h-18h30</i>	<i>13h-18h30</i>	<i>non travaillé</i>	<i>13h-18h30</i>	<i>13h-18h</i>

L'agent travaillera en lien avec l'enseignant, assurera la surveillance de la sieste des maternelles et aura en charge l'accueil périscolaire de 16h30 à 18h30 (sauf le vendredi jusqu'à 18h).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **décide** de recruter un agent en contrat à durée déterminée du 28 août 2026 au 6 juillet 2027 afin de réaliser les missions citées ;
- **donne** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents s'y rapportant.

- ✓ Votants : 11
- ✓ Avis favorables : 11
- ✓ Avis défavorables : 0
- ✓ Abstention : 0

6) Questions diverses

- Madame AUDEBERT a assisté à une réunion avec le prestataire Restoria le 10 juin 2026. Il est rappelé que le marché s'achèvera en 2027. Le passage aux bacs inox sera obligatoire à partir de 2027 ce qui engendrera une augmentation de 3%. La commune de Saint-Aignan sur Roe risque de quitter le groupement pour créer sa propre cuisine. Le marché risque de ne plus trouver de prestataire car le nombre de repas ne sera plus suffisamment élevé. Une réflexion est à prévoir pour rejoindre le groupement d'Ombrée d'Anjou.

- RPI (Regroupement pédagogique Intercommunal) : Monsieur le Maire rappelle que la mairie de Carbay a été sollicitée par Isabelle Sararols (élue d'Ombrée d'Anjou) pour la mise en place d'un RPI avec l'école de La Prévière, Ombrée d'Anjou. Cependant, l'enseignante de La Prévière a informé l'enseignante de Carbay que les parents de La Prévière sont majoritairement contre. A ce jour, nous sommes dans l'attente d'un retour de la mairie d'Ombrée d'Anjou.

- Flash Info : Monsieur le Maire interroge le groupe communication pour savoir s'ils auraient la possibilité de travailler sur le Flash Info avec Madame AUDEBERT. La publication doit intervenir première quinzaine de juillet. Les élus concernés sont d'accord pour gérer la rédaction.

- Journée bénévolat : Fixée au samedi 26 septembre 2026. Monsieur le Maire précise qu'il n'y aura pas de travaux de maçonnerie cette année. Le programme est en cours d'élaboration.

- Recensement 2027 : Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune de Carbay sera concernée par le recensement de la population 2027, l'enquête se déroulera du 21 janvier au 20 février 2027. Le conseil souhaiterait repartir avec le même agent qu'en 2022.

- Jury maisons fleuries : Les membres se réuniront le 27 juin à 10h à la mairie et passera pour les notations le samedi 4 juillet à 10h.

- Fanny BOURGEAIS informe d'un buisson Rue du Roy qui gêne la visibilité à la sortie de l'impasse Prieuré. L'information sera transmise à l'agent d'entretien des espaces verts.

- Commission de contrôle liste électorales : Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la composition de la commission de contrôle des listes électorale pour la durée du mandat :

Communes de l'arrondissement de Segré-en-anjou-bleu	Nom - Prénom du titulaire	Nom - Prénom du suppléant
Conseiller municipal	HOUSAIS Maryline	MACE Nicolas
Délégué du Préfet	GAUDIN Pascal	MADIOT Frédérique
Délégué du TGI	BOUILLE Nathalie	BRUAND Joël

- Commissions impôts : Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la composition de la commission communale des impôts directs pour la durée du mandat :

COMMISSAIRES TITULAIRES	COMMISSAIRES SUPPLÉANTS
MADIOT Frédérique MENUET Frédéric MACE Jean-Marie GUILLET Jean-Yves SELLIER Daniel HUDHOMME Gaston	BODIN Lucie THOBY Sylvain GOHIER Laurent PARE Anne PERRON Gérard KAMMERER Floriane

- Entretien : Monsieur le Maire a pris contact avec les propriétaires de la maison 17 Rue Fontaine Oger. Les problématiques d'entretien. Un courrier recommandé va lui être fait la semaine prochaine, en l'absence de retour de sa part, les travaux seront faits et facturés aux propriétaires.

- Monsieur MACE Nicolas demande pour créer un compte Youtube pour la

mairie pour stocker les vidéos qui sont sur le site. Monsieur le Maire valide.

- Monsieur le Maire rappelle que l'entretien de voirie n'a pas été fait en 2025 faute de budget. Cette année, il y a un gros retard à rattraper. L'enrobé n'a pas été fait suffisamment rapidement, l'herbe a poussé à travers l'empierrement. La précédente société avait enterré les bouches à clefs. En cas de fuite d'eau, il n'aurait pas été possible de couper l'eau.

- Le stockage de l'herbe au niveau du cimetière va pouvoir être stocké dans le champ à côté, la propriétaire a validé.

- Monsieur le Maire précise que le conseil municipal du 9 juillet sera maintenu sous réserve de sujets.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h25
Fait à CARBAY, le 11 juin 2026

Le secrétaire de séance,

Monsieur THIERRY JérémY

NOM – PRENOM	SIGNATURE
BRILLET Martial	
AUDEBERT Catherine	
ORAIN Patrice	
HOUSAIS Maryline	
MACE Nicolas	
BOURGEAIS Fanny	
THOBY Marie-Amélie	
MENANT Fabien	
THIERRY JérémY	
BOUILLE Lionel	
MASSON Camille	